PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SAINT MARTIN LE BEAU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

en date du

approuvant la révision n° 1 du P.L.U.

Le Maire

Direction Départementale des Territoires

Echelle 1 /5 000 e	Documents graphiques Servitudes d'Utilité Publique Secteur Nord	1/3

LÉGENDE :

AC1 : Monuments historiques
- Immeubles à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection du MH

AS1 : Protection des eaux potables et minérales
- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

EL3 : Halage et Marchepied
- Zone de halage et marchepied

I3 : Canalisations de transport et distribution de gaz
- Canalisation de gaz
- Bande d'effet de la SUP de matières de l'urbanisation instituée par arrêté du 20/03/2018

PM1 : Plan de prévention du risque inondation
- Zonage réglementaire du PPRI

T1 : Voies ferrées
- Zone de protection

T4 : Aéronautique
- Balisage
- Mêmes emprises que la T5

T5 : Aéronautique
- Emprise de la zone de dégagement
- Mêmes emprises que la T4

Copyright : IGN BDParcellaire
Sources : DDT37
Copyright : DDT37

SUH/UPE - 07/2016 - PJC - M:\SUP-A-jour\PalC\Saint-Martin-Le-Beau\Saint-Martin-Le-Beau.WOR